



COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS
Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

PRÉAVIS N° 03/2026

**Demande de crédit de CHF 40'000.- pour la
climatisation des chambres de l'Auberge**

Responsable du dossier :

Chantal Michel, Vice-Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

Depuis quelques années, le recours à la climatisation progresse rapidement dans les bâtiments vaudois. Autrefois réservée aux commerces et bureaux, elle entre désormais dans les établissements publics, y compris dans les constructions récentes.

La cause est simple : la température estivale grimpe. Avec un écart de 1,6 °C par rapport à la période de référence 1991-2020, l'été 2025 s'est montré l'un des sept plus chauds depuis le début des mesures. La chaleur des mois de juin et août y a particulièrement contribué. Juin 2025 a été le deuxième mois de juin le plus chaud depuis l'année 2000, avec un écart de 3,8 °C par rapport à la période de référence.

Trois cycles de plusieurs jours au cours desquels les températures maximales journalières en plaine ont largement dépassé les 30 °C ont contribué à ce mois de juin chaud. Localement, entre 10 et 14 journées tropicales ont été enregistrées, avec quelques nuits tropicales isolées.

Les logements situés sous les toits ou très exposés au soleil deviennent vite invivables. Le réflexe est compréhensible : installer un climatiseur mobile ou fixe pour retrouver un peu de fraîcheur.

La climatisation répond à un besoin réel : lutter contre la chaleur et garantir un confort thermique, Ceci est bien le point essentiel pour la clientèle des chambres de l'Auberge. Durant ces 2-3 derniers étés, de nombreux clients sont repartis, refusant de dormir dans une pièce à l'atmosphère étouffante. Les volets extérieurs ne suffisent plus pour conserver une température correcte à l'intérieur.

Le canton de Vaud n'échappe pas aux défis posés par le changement climatique, la climatisation est une réponse ponctuelle, il a choisi d'encadrer son usage, sans l'interdire même si son utilisation n'est pas neutre sur le plan énergétique. À ce jour, il a accepté la mise en place de cette installation. Une mise à l'enquête a déjà eu lieu et aucune opposition n'a été formulée.

B. Objet du préavis

1. Travaux

Afin de choisir la solution la plus adéquate possible, une visite sur place a eu lieu avec un technicien pour étudier si une modification de l'installation existante du chauffage et/ou de la ventilation permettait la mise en place d'un module de refroidissement. Malheureusement les travaux nécessaires pour cette modification seraient relativement importants générant des coûts beaucoup trop élevés pour être rationnels.

La pose d'éléments rafraichisseurs unitaires dans chaque chambre a également été étudiée.

Cette variante est non seulement moins efficace et nécessite un carottage vers l'extérieur pour évacuer l'air chaud, ce qui n'est pas facile vu la composition et la largeur des anciens murs. Elle n'a pas été retenue.

Par conséquent, la solution envisagée consiste en une installation autonome composée comme suit :

- Une unité centrale extérieure sise sur la terrasse du premier étage,
- 5 unités intérieures (une dans chacune des chambres)
- Pose de lignes frigorifiques pour chaque unité
- Raccordements électriques de l'unité centrale et des 5 unités intérieures

Outre l'installation à proprement dit de ces éléments, les raccordements électriques nécessitent l'intervention d'un électricien ainsi que celle d'un maçon pour effectuer les carottages dans les murs. Pour des raisons d'esthétique, il est prévu que l'ensemble des tuyaux et câbles soient cachés par un caisson tout le long du couloir desservant les chambres.

Le réglage de la température de cette climatisation ne serait pas laissé dans les mains des clients mais serait directement géré par le gérant de l'Auberge afin de minimiser la consommation énergétique de l'installation.

2. Coûts des travaux

Détails des éléments :

Fournitures et pose : unité centrale + 5 unités intérieures	CHF	29'500.00
Frais de raccordements électriques	CHF	1'500.00
Frais de maçonnerie	CHF	2'400.00
Caisson	CHF	2'500.00
Divers	CHF	1'000.00
Montant brut HT	CHF	36'900.00
TVA 8.1%	CHF	2'988.90
Montant total TTC (arrondi)	CHF	40'000.00

C. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Chavannes-de-Bogis

Vu le préavis municipal N° 03/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 40'000.- pour la climatisation des chambres de l'Auberge

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- TTC pour la climatisation des chambres de l'Auberge.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



Alain Barraud
Syndic



Mélissa Schreiber
Secrétaire municipale